



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 16 octobre 2024

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20240927-D20240016410-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00164/2024 du 27/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Modification de la
délibération
n°2024.00086/2024
relative à l'échange
partenarial entre
Mamoudzou et les
territoires guyanais**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 14/10/2024 que la convocation avait été faite le 20/09/2024.

Le Maire.

Absents : (9)

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjoint au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire)

Procuration : (9)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la Ville de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2024.00086/2024 du 28 juin 2024 relative à l'échange partenarial entre Mamoudzou et les territoires guyanais ;

Considérant le souhait de la Ville de Mamoudzou d'effectuer échange avec le territoire guyanais. En effet, les deux territoires sont comparés notamment sur la politique de l'habitat et sur le renouvellement urbain ;

Considérant qu'au regard du contexte local, plusieurs positionnements sont demandés de la part de l'Etat aux élus mahorais, notamment sur la mise en place d'un programme OIN (Opération d'Intérêt National) ;

Considérant que les 3 sites NPNRU guyanais, l'EPFAG (établissement public foncier et aménagement de Guyane) et des bailleurs ont été approchés pour échanger sur les projets de rénovation urbaine, sur la concertation auprès de la population, sur le relogement, sur la maîtrise du foncier, mais également sur les OIN ;

Considérant que le gouvernement souhaite pouvoir mettre en place une OIN multisites sur Mayotte intégrant notamment les franges du NPNRU de Kawéni (Mamoudzou) ;

Considérant le désir de la Ville de Mamoudzou d'avoir un retour d'expérience de la Guyane sur les retombées concrètes de l'OIN sur leur territoire et sur le rôle de l'EPFAG ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire d'élargir les échanges sur le développement urbain et la gestion de projet avec des outils numériques permettant de suivre l'évolution urbaine ; Cayenne étant l'une des villes en Outre-mer qui utilise le logiciel Bionatics permettant un suivi numérique de l'évolution urbaine et la mise en œuvre des projets ;

Considérant qu'un échange est prévu du 03 au 09 novembre 2024 au lieu du 06 au 08 novembre 2024 initialement prévu. ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver la modification de la délibération n°2024.00086/2024 du 28 juin 2024 pour un échange du 03 au 09 novembre 2024 au lieu du 06 au 08 novembre 2024 initialement prévu.

Article 2^{er} : d'autoriser M. MAGOMA Hamidani (2ème adjoint au Maire) et Mme LOUTOUFI Nouraynia (3ème adjoint au maire) de participer à ce déplacement.

Article 3 : d'imputer les dépenses liées à ce déplacement dans le budget communal.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cet échange partenarial.

Fait à Mamoudzou, le 01/10/2024

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :

Planning prévisionnel des échanges

Date	Lieu	Thématique	Partenaire	Observations
04 novembre 2024		Développement urbain durable et utilisation de solutions numériques pour le développement du territoire (Bionatics/LandSim)	Ville Cayenne	
05 novembre 2024	Cayenne	Lutte contre les bidonvilles	Ville Cayenne	
		LLTSA	SIMKO SIGUY	Un projet en cours à Sinnamary en précisant bien les conditions financières de l'opération (coût du foncier et de l'aménagement...), coût de la location, modèle d'exploitation retenu (une association, opérateur de logement d'urgence)
06 novembre 2024		Projets de renouvellement urbain : stratégie relogement ; maîtrise du foncier et ses difficultés	Les 3 villes programme NPNRU, Ville de Cayenne	Accompagnement de l'EPFAG sur les questions foncières mairie et de son bureau d'étude
07 novembre 2024		RHI : retour d'expériences des villes guyanaises	Ville programme RHI Semsamar à Matoury (Cogneau Lamiran de) Siguy à Rémire Montjoly (Cité arc en ciel)	
08 novembre 2024		OIN : retour d'expériences sur la mise en œuvre de l'outil en Guyane	EPFAG/CT Guyane/Communes avec périmètres OIN	